Communiqué de presse

Biocorp lance son introduction en bourse sur Alternext

Augmentation de capital d'un montant de 8 M€, pouvant être portée à un maximum de 12,2 M€ après exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
Engagements de souscription pour un montant de 2,8 M€
Fourchette indicative de prix : de 7,87 € à 10,63 € par action
Période de placement : du 23 juin au 6 juillet 2015 (inclus)
Eligibilité au PEA-PME et au dispositif ISF TEPA

Biocorp : innovateur pour les grands acteurs de l'industrie pharmaceutique

- ✓ Concepteur et producteur de dispositifs médicaux générant déjà des revenus
- ✓ Signature récente de deux contrats clés sur des produits innovants « signés Biocorp »
- ✓ Inventeur du premier stylo d'injection connecté, le DataPen, pour améliorer l'observance et donc l'efficacité des traitements chroniques, avec le diabète comme premier marché
- ✓ Stratégie de développement focalisée sur les partenariats
  ➔ Une introduction en bourse pour financer les dépenses de la société, accélérer sa croissance et changer d'échelle

Paris – le 23 juin 2015 – Biocorp, société française spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux et de systèmes innovants d'administration de médicaments, annonce le lancement de son introduction en Bourse en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext Paris. Le Visa n° 15-287 a été apposé le 22 juin dernier par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le Prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions de BIOCORP, comprenant un Document de base enregistré le 15 juin 2015 sous le numéro l. 15-052 et une note d'opération (incluant le résumé du Prospectus).

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

- **Fourchette indicative du Prix de l'Offre comprise entre 7,87 euros et 10,63 euros par action**
- **Offre à Prix Ouvert (OPO)** pour les investisseurs particuliers et **Placement Global** destiné aux investisseurs institutionnels (en dehors des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie et du Japon)
- **Taille initiale de l'Offre : 864 865 actions nouvelles**, soit une augmentation de capital d'environ **8 millions d'euros** sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 9,25 euros.
- **Clause d'Extension** : le montant initial de l'Offre pourra être augmenté de 15 % (soit **129 729 actions nouvelles**), portant à **un maximum de 994 594 les actions nouvelles crées** ; le produit brut de l'offre se montera dès lors à **9,2 millions d'euros** sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 9,25 euros.
- **Option de Surallocation :** la Société consentira au Listing Sponsor, Chef de File et Teneur de Livre, une option de Surallocation portant sur un maximum de **149 189 actions nouvelles supplémentaires**, portant le produit brut de l'offre à environ **10,6 millions d'euros** sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre (soit 9,25 euros) et à **1 143 783 le nombre total d'actions** ainsi créées. Cette Option de Surallocation sera exerçable par SwissLife Banque Privée agissant en son nom et pour son compte du 7 juillet 2015 au 6 août 2015.

- **Engagements de souscription à hauteur de 2,8 millions d'euros :** BIO JAG s'est engagée, dans la mesure où cela s'avèrerait nécessaire afin d'atteindre 75% du montant de l'émission initialement prévue, à placer un ordre de souscription d'un montant maximal de 1 000 000 euros.
  Trois sociétés de gestion[1] (agissant pour le compte des fonds qu'elles gèrent) se sont engagées à placer des ordres de souscription pour un montant total de 1 530 000 euros. Cogeval Belgique (société holding patrimoniale de droit belge) s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 100 000 euros. 2J Participations (société holding patrimoniale) s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 150 000 euros. Ces ordres pourraient être réduits au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande de titres de ces derniers.
- **Date de clôture de l'offre : 6 juillet 2015 à 18h00** pour l'OPO et le Placement Global
- **Fixation du prix de l'offre** prévue le **7 juillet 2015** et **début des négociations** sur le marché Alternext Paris prévu le **10 juillet 2015** (Code ISIN : FR0012788065 ; Mnémonique : ALCOR)

Biocorp est une société spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de dispositifs médicaux innovants destinés à l'industrie pharmaceutique, implantée à Issoire, près de Clermont-Ferrand. Depuis sa création en 2004, Biocorp combine une activité de production pour les leaders de l'industrie pharmaceutique, génératrice de revenus récurrents, avec une politique de R&D active, centrée sur les dispositifs médicaux, notamment les systèmes de fermeture et de reconstitution. Sous l'impulsion de son fondateur, Jacques Gardette, Biocorp a également intégré dès 2013 une dimension logiciels/data/cryptage, afin de développer, avant tous les autres acteurs du secteur, des systèmes innovants d'injection connectée. Son premier produit est le DataPen, 1er stylo injecteur communiquant, dont le 1er marché cible est le traitement du diabète.

« Notre stratégie de croissance repose sur une forte innovation en interne et le développement de plusieurs gammes de dispositifs médicaux connectés et non-connectés. Ainsi, trois produits non connectés ont récemment fait l'objet de contrats de licence, générateurs de revenus récurrents supplémentaires à court terme. Biocorp s'appuie aussi sur une innovation hors pair : le DataPen, 1er stylo injecteur connecté, qui a été développé dans le traitement du diabète, une pathologie de masse. Il permet une meilleure observance, donc une plus grande efficacité des traitements chroniques du diabète et peut être adapté à d'autres pathologies. En avance sur ses concurrents, le DataPen a tous les atouts pour convaincre les laboratoires pharmaceutiques de signer des partenariats commerciaux et ainsi s'imposer comme référence dans le traitement des maladies chroniques. Grâce à son introduction en bourse, BIOCORP sera en position de mener à bien rapidement sa stratégie et de franchir plusieurs étapes cruciales, dont la signature de nouveaux contrats, son implantation à l'international et l'augmentation de ses capacités de production » souligne Jacques Gardette, fondateur et Président Directeur Général de Biocorp.

BIOCORP : UNE ACTIVITÉ GÉNÉRANT DÉJÀ DES REVENUS RÉCURRENTS

Biocorp développe de nombreux dispositifs innovants, comme des sets de reconstitution poudre-solvant, des alternatives à la capsule aluminium ou encore des systèmes de bouchonnage. La société dispose d'une expertise reconnue en plasturgie médicale et chaque dispositif développé par la société constitue une innovation qui répond à un problème de l'industrie pharmaceutique ou médicale dans le conditionnement ou l'administration de médicaments.

Grâce à son portefeuille de produits riche et diversifié et à son activité de production (environ 30 millions d'unités par an), Biocorp réalise un chiffre d'affaires auprès de grands laboratoires pharmaceutiques et de leaders mondiaux des dispositifs médicaux. Sanofi Pasteur, Théa, Ompi et Virbac comptent parmi les principaux clients de la société. Son site de production de 3 000 m² comprend notamment 2 salles blanches ISO7 et ISO8.

Les contrats signés et le carnet de commande garantissent une croissance substantielle des revenus, dès 2016.

[1] Dont notamment Inocap pour 630 000 euros et Claresco Finance pour 400 000 euros.

UNE STRATÉGIE DE CROISSANCE REPOSANT SUR LES PARTENARIATS : 2 CONTRATS MAJEURS SIGNÉS RÉCEMMENT

Le modèle de développement de Biocorp repose sur des innovations développées en interne, qui font ensuite l'objet d'accords commerciaux auprès de laboratoires pharmaceutiques ou de leurs fournisseurs. Biocorp entend conserver la propriété intellectuelle et la production. A ce titre, Biocorp a signé, en juin 2015, deux contrats de licence exclusive.

- **Partenariat signé avec NIPRO pour le système NewGuard**

Le contrat, signé avec l'un des leaders mondiaux dans la fabrication et la commercialisation de produits médicaux, pharmaceutiques et de produits en verres, devrait assurer à Biocorp des ventes de plus de 150 millions d'unités de son dispositif de protection de seringues et aiguilles, NewGuard.
Le NewGuard est un protège-aiguille associé à un système de sécurité intégré. Ce système protège l'aiguille avant l'injection, puis la recouvre après l'injection afin de la sécuriser et d'empêcher une seconde injection. Le NewGuard est le 1er système s'intégrant simplement dans la chaîne de production des verriers ou des laboratoires pharmaceutiques.

Ce dispositif permet d'améliorer la sécurité du corps médical, des patients et de leur environnement en diminuant le risque de contamination. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a d'ailleurs rappelé la nécessité d'utiliser des seringues « intelligentes » et des dispositifs de sécurité pour éviter la propagation de maladies infectieuses (jusqu'à 1,7 million de personnes ont été contaminées par le virus de l'hépatite B et 33 800 par le VIH à la suite d'une injection à risque[1]).

- **Partenariat signé avec NUOVA OMPI pour les systèmes NewSeal et Carpseal**

Le second contrat a été conclu avec le leader dans le domaine du verre pharmaceutique, NUOVA OMPI qui distribue chaque année plus d'un milliard de capsules et de flacons, sur lesquels les produits NewSeal et Carpseal seront utilisés.
Ce contrat prévoit notamment des *up-front payments* d'un montant de 800 000 euros.

Ce contrat porte sur des systèmes plastiques de fermeture de flacons pour produits lyophilisés ou liquides. Ces produits préservent l'intégrité du produit, sa stérilité et sa qualité. Ils constituent une alternative à la capsule aluminium utilisée aujourd'hui malgré les risques (contamination par particule d'aluminium ou de peinture, etc.).

BIOCORP, INVENTEUR DU PREMIER STYLO D'INJECTION CONNECTÉ

Biocorp développe depuis 2013 une gamme de dispositifs connectés pour améliorer l'observance des traitements par les patients souffrant de pathologies chroniques. Biocorp a ainsi intégré les technologies de l'information dans les dispositifs médicaux pour proposer aux laboratoires pharmaceutiques des outils d'administration de médicaments connectés. Ces outils se composent d'un système d'administration (stylo injecteur), d'une interface sous la forme d'une application smartphone, et d'une robuste infrastructure IT pour stocker et traiter les données de santé.

[1] Evolution of the Global Burden of Viral Infections from Unsafe Medical Injections, 2000–2010, Journal PLOS One, Jacques Pépin, Claire Nour Abou Chakra, Eric Pépin, Vincent Nault et Louis Valiquette, 9 Juin 2014

- **Une plateforme technologique unique et intégrée**

Le DataPen pourra être utilisé par des patients qui s'auto-administrent des médicaments régulièrement. Le patient peut pratiquer l'injection en toute facilité et sécurité, puis suivre l'historique de ses données et les partager avec son entourage ou son médecin. Le smartphone est utilisé comme outil de transferts de données vers les serveurs sécurisés où les données sont cryptées. Le DataPen a été développé pour tout traitement injectable conditionné en cartouche, dans la prise en charge de pathologies chroniques. En février 2015, le DataPen a fait l'objet d'une présentation officielle lors du congrès Pharmapack Europe, et a reçu le second prix du concours *« Pharmapack Innovation Awards »*.

Cette plateforme intégrée est à ce jour unique. Elle permet à Biocorp de cibler des maladies chroniques à forte prévalence et nécessitant un bon suivi des injections.

- **Améliorer l'observance dans le traitement des maladies chroniques**

Dans les pathologies chroniques, le manque d'observance est un réel problème : une proportion élevée de patients ne suivent pas le traitement recommandé. La mauvaise observance entraine de nombreuses complications médicales et médico-sociales, dont le coût est supérieur à 9 milliards d'euros en France chaque année. Le DataPen de Biocorp répond à cet enjeu et permet d'améliorer l'observance des traitements et donc leur efficacité en assurant une bonne prise, au bon moment et à la bonne dose.

Biocorp cible dans un premier temps le traitement par insuline du diabète, ainsi que le traitement par hormones de croissance et contre la sclérose en plaques. En effet, ces traitements sont contraignants pour les patients et doivent être bien suivis sur une longue période pour être efficaces.

- **Le diabète, 1er marché du DataPen**

Le diabète est une pathologie de masse qui touche plus de 380 millions de patients dans le monde avec un taux de croissance estimé à 55% d'ici 2035[2]. L'observance du traitement chronique pour les diabétiques est capitale et réduit fortement les risques ou les complications. Le stylo injecteur est le mode d'administration privilégié par les diabétiques (51,5 millions d'utilisateurs[3]) dont 50% des patients ont moins de 50 ans. Le marché de l'insuline est de $21 milliards dans le monde[4] avec un taux de croissance moyen de + 6,1% par an. Le marché des stylos injecteurs est un marché de $10 milliards avec une croissance de 13% par an[5]. Les systèmes d'administration manuelle de l'insuline ont peu évolué au cours des dernières années et le DataPen apporte de véritables avancées dans la prise en charge des maladies chroniques et a le potentiel de s'imposer comme référence dans le traitement de ces maladies.

- **Les add-ons, constitution d'une large gamme de dispositifs médicaux connectés**

Les add-ons sont des dispositifs connectés qui s'adaptent aux stylos à insuline existants utilisés par des millions de diabétiques. Le premier add-on développé par la société, le DiabCap, peut se fixer sur la majorité des stylos existants sur le marché et transmet les données du stylo à l'application smartphone du patient. Biocorp prévoit d'évoluer vers d'autres aires thérapeutiques adaptées à ses add-ons, telles que les maladies respiratoires.
Ces systèmes bénéficient de l'expertise en cryptage et traitement de données déployées sur le DataPen.

CHANGER D'ÉCHELLE GRÂCE AUX PARTENARIATS, NOTAMMENT DANS LA SANTÉ CONNECTÉE

Les dispositifs innovants de Biocorp, connectés et non connectés, permettent tous de répondre à de fortes problématiques des mondes pharmaceutique et médical dans le conditionnement ou l'administration de

[2] *Atlas du Diabète 6ème édition, Fédération Internationale du Diabète*
[3] Insulin Pen Market, Users (reusable & prefilled) & forecast, Worldwide analysis, Renub Research, Août 2014
[4] Présentation aux investisseurs, le marché mondial des soins de santé, Novo Nordisk, 2011
[5] Global and China Insulin Market, Industry Analysis, Size, Share, Growth, Trends and Forecast, 2013-2019

médicaments, et d'améliorer et de simplifier le traitement des patients. Ils sont protégés par douze familles de brevets internationaux.

Grâce à son introduction en bourse, Biocorp souhaite soutenir son changement d'échelle et financer ses dépenses en concentrant sa stratégie sur 3 axes de croissance, créateurs de valeur à court et moyen termes :

- l'intensification des projets de développement (à travers la signature de nouveaux contrats commerciaux, notamment pour le DataPen), l'extension de la gamme de produits propriétaires et le renforcement des équipes ;
- l'implantation à l'international, afin de se rapprocher de ses grands clients laboratoires pharmaceutiques ;
- l'augmentation des capacités industrielles permettant de répondre à un carnet de commande en croissance du fait des contrats signés et en négociation.

STRUCTURE DE L'OFFRE

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l' « **OPO** »), étant précisé que :
  - les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 400 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 400 actions) ;
  - les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;

- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors de France (à l'exception notamment, aux États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie) (le « **Placement Global** »).

La répartition des actions offertes entre l'OPO, d'une part, et le Placement Global, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande dans le respect des principes édictés par l'article 315-35 du règlement général de l'AMF. Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % des actions nouvelles. Si la demande dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10 % des actions nouvelles, le solde non alloué dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global.

Fourchette de prix indicative

De **7,87** € à **10,63** € par action. Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).

Eligibilité au dispositif ISF PME (ISF TEPA)

A la date du Prospectus, les actions de la Société constituent des actifs éligibles au dispositif ISF PME.

Eligibilité PEA et PEA PME

A la date du Prospectus, les actions de la Société sont éligibles au PEA et au PEA « PME-ETI ».

Taille initiale de l'offre

864 865 actions nouvelles, dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, soit environ **8 M€** sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit **9,25** €.

Clause d'Extension

La taille de l'offre peut être portée à un maximum de **994 594 actions nouvelles**, soit **9,2 M€** (sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit **9,25 €**), en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension à hauteur de **129 729 actions nouvelles supplémentaires** (soit une augmentation de 15% du nombre d'actions).

Option de Surallocation

En cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation à hauteur de **149 189 actions nouvelles supplémentaires** (soit une augmentation de la taille de l'offre de 15% supplémentaires), la taille totale de l'offre sera d'un maximum de **1 143 783 actions nouvelles** soit environ **10,6 M€** sur la base du point médian de la fourchette indicative du prix de l'offre, soit 9,25 €. Cette Option de Surallocation sera exerçable par SwissLife Banque Privée agissant en son nom et pour son compte du 7 juillet 2015 au 6 août 2015.

Produit brut de l'Offre

Environ **8 M€** pour une souscription de l'augmentation de capital de 100% (ramené à **6 M€** en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ **9,2 M€** en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ **10,6 M€** en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit **9,25 €**).

Produit net de l'Offre

Environ **6,9 M€** pour une souscription de l'augmentation de capital de 100% pouvant être porté à environ **8 M€** en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ **9,3 M€** en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation (sur la base d'un prix se situant au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,25 €).

Engagement d'abstention et de conservation des actionnaires

- Engagements d'abstention de la Société : 180 jours à compter de la date de règlement-livraison
- Engagements de conservation de l'actionnaire de référence (représentant 99,94 % des actions existantes avant l'opération): 360 jours.

Calendrier indicatif de l'opération

22 juin 2015	Visa de l'AMF sur le Prospectus
23 juin 2015	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre
	Avis d'Euronext relatif à l'ouverture de l'OPO
	Ouverture de l'Offre (Offre à prix Ouvert et Placement Global)
6 juillet 2015	Clôture du Placement Global à 18 heures (heure de Paris)
	Clôture de l'Offre à prix Ouvert (OPO) à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet
7 juillet 2015	Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Résultats de l'Offre Début de la période de stabilisation éventuelle
9 juillet 2015	Règlement et livraison des actions (OPO et Placement Global)
10 juillet 2015	Début des négociations des actions de la Société sur le marché d'Alternext Paris
6 août 2015	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 6 juillet à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par le Listing Sponsor, Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 6 juillet 2015 à 18 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Codes de l'action BIOCORP

- Nom de la société: BIOCORP
- ISIN: FR0012788065
- Mnémonique: ALCOR
- Alternext Paris
- Secteur: 4535 - Medical Equipment (classification ICB)

Intermédiaire financier et conseils

SwissLife Banque Privée	BRUNSWICK SOCIÉTÉ D'AVOCATS	Citigate Dewe Rogerson	alizeRP
Listing Sponsor, Chef de File et Teneur de Livre	Conseil juridique	Relations investisseurs	Relations presse

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 22 juin 2015 sous le numéro 15-287 (le « Prospectus »), composé d'un document de base enregistré le 15 juin 2015 sous le numéro I.15-052 (le « Document de Base ») et de la note d'opération (incluant le résumé du Prospectus), sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de Biocorp (ZI Lavaur-la-Béchade 63500 Issoire France). Le Prospectus peut être consulté sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de BIOCORP (www.biocorp.fr).

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à porter leur attention sur les risques décrits au chapitre 4 « Facteurs de risque » du Document de Base enregistré le 15 juin 2015 sous le numéro I.15-052, et au chapitre 2 « Facteurs de risque liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 22 juin 2015 sous le numéro 15-287. La Société attire tout particulièrement l'attention du lecteur sur les risques liés à son activité du fait notamment qu'un de ses principaux produits, le DataPen, ne fait pas encore l'objet à la date du Prospectus de contrats commerciaux.

À PROPOS DE BIOCORP

Créée en 2004 à Issoire (près de Clermont-Ferrand), Biocorp est une société française**,** labélisée BPI 'Entreprise innovante' et spécialisée dans le développement et la fabrication de dispositifs médicaux et de systèmes d'administration de médicaments innovants. Avec plus de vingt ans d'expérience, plus de 30M d'unités produites chaque année et 12 familles de brevets, Biocorp est un acteur reconnu du secteur au cœur de l'évolution des systèmes de délivrance avec des solutions qui répondent aux nouveaux besoins des patients. Aujourd'hui, Biocorp continue à innover sur la plasturgie médicale, son métier d'origine, à produire et à commercialiser des dispositifs traditionnels (alternatives à la capsule d'aluminium, systèmes de reconstitution flacon-seringue) générateurs d'un chiffre d'affaires récurrent. Sa solide expertise et sa capacité d'innovation lui ont aussi permis de développer de nouveaux produits connectés, avec notamment le DataPen, un stylo-injecteur réutilisable et communiquant, relié à une application mobile, et les add-ons, qui se fixent sur

des dispositifs de délivrance existants et compatibles avec la plupart des stylos-injecteurs du marché. La société compte 35 collaborateurs.
Pour plus d'informations : www.biocorp.fr

Contacts

Biocorp
Jacques Gardette
Président Directeur Général
investisseurs@biocorp.fr

Eric Dessertenne
Directeur business development et commercial

Swiss Life Banque Privée
Jean-Michel Cabriot & Laurent Tiliacos
01 53 29 15 61 / 62

Relations presse
ALIZE RP
Caroline Carmagnol & Valentine Boivin
01 44 54 36 63 / 06 64 18 99 59
biocorp@alizerp.com

Relations investisseurs
Citigate Dewe Rogerson
Nicolas Castex & Lucie Larguier
01 53 32 84 75
biocorp@citigate.fr

Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions de Biocorp.
La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.
Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive Prospectus.
Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique ou toute autre juridiction. Les valeurs mobilières ne sont pas enregistrées en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié ("U.S. Securities Act") et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Biocorp n'envisage pas d'enregistrer des valeurs mobilières ou de réaliser une offre aux Etats-Unis d'Amérique.
S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen, autre que la France, ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 ainsi que, le cas échéant, les amendements à cette directive (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre de vente de valeurs mobilières objets de ce communiqué, rendant nécessaire la publication par Biocorp d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres (autre que la France). En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres (autre que la France), sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans le ou les Etats membres concernés ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Biocorp d'un prospectus au titre de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans ces Etats membres.
Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (1) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (2) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l' « Ordre »); ou (3) qui sont des « high net worth entities », et autres personnes à qui il peut être légalement communiqué, répondant aux dispositions de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Ordre (ces personnes mentionnées en (1), (2) et (3) étant ensemble désignées comme « personnes habilitées »). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé aux personnes habilitées et ne peut être réalisé que par des personnes habilitées.
Aucune copie de ce communiqué de presse n'est, et ne doit, être distribuée ou envoyée, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

BIOCORP

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n°15-287 en date du 22 juin 2015 de l'AMF

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« Éléments », qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotées de A.1 à E.7.
Ce résumé contient l'ensemble des Éléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Éléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Éléments dans le présent résumé n'est pas continue.
Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Élément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concerné.
Dans ce cas, une description sommaire de l'Élément concerné figure dans le résumé avec la mention « Sans objet ».

Section A – Introduction et avertissement		
A.1	**Avertissement au lecteur**	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les titres financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.
A.2	**Consentement de l'émetteur sur l'utilisation du prospectus**	Sans objet
Section B – Informations sur l'émetteur		
B.1	**Dénomination sociale et nom commercial**	- Dénomination sociale : Biocorp Production (la « **Société** » ou « **Biocorp** ») ; - Nom commercial : « Biocorp Production ».
B.2	**Siège social / Forme juridique / Droit applicable / Pays d'origine**	- Siège social : Zone Industrielle de Lavaur la Béchade – 63500 Issoire. - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration. - Droit applicable : droit français. - Pays d'origine : France.

B.3	**Nature des opérations et Principales activités**	Basée à Issoire près de Clermont-Ferrand, Biocorp est une société spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation de dispositifs médicaux créée, en 2004, par Jacques Gardette, un entrepreneur reconnu de l'industrie des dispositifs médicaux. A la Date du Document de Base, elle dispose d'un effectif de 35 personnes. La Société a deux activités principales : • une activité de production de conditionnements pharmaceutiques (tétines compte-gouttes, canules,…) qui a permis à la Société de réaliser un chiffre d'affaires de 2 millions d'euros en 2013 et de 1,6 million d'euros en 2014 auprès de clients tels que Sanofi ou Norgine. • une activité de recherche & développement soutenue par un budget significatif (à hauteur de 53,8% du chiffre d'affaires en 2014) qui vise à proposer aux grands laboratoires pharmaceutiques, ainsi qu'à leurs fournisseurs, des solutions innovantes (connectées ou non connectées) pour le conditionnement, la reconstitution et l'administration de molécules pharmaceutiques. Les réalisations de l'activité de recherche et développementpermettent à la Société de proposer à ses clients différents produits « propriétaires » via des accords de partenariat ou de licence. En ce qui concerne le produit DataPen, les autorisations nécessaires à la mise sur le marché de ce dernier seront prises en charge par les futurs partenaires commerciaux. Toutefois, ce produit a été réalisé selon la norme internationale ISO 13485 (système de management de la qualité pour les dispositifs médicaux) ainsi que selon les exigences de la réglementation américaine 21 CRF Part 820 (Quality System Regulation). Afin de démontrer la sécurité et la performance du dispositif, des essais techniques ont été réalisés selon les normes ISO 11608 (systèmes d'injection à aiguille pour usage médical), les normes IEC 60601 (sécurité électrique et compatibilité électromagnétique) et la norme IEC 62304 (logiciels). Les guidances issues de la FDA ainsi que les guidances européennes (MEDDEV) applicables au DataPen ont également été prises en compte dans le développement du produit. Ainsi, certains produits de la Société (le CarpSeal, le NewSeal et le NewGuard) ont récemment fait l'objet de partenariats. En ce qui concerne ses autres produits (non encore objets de partenariats commerciaux), la Société souhaite entrer dans une phase active de commercialisation.

		Les principaux produits de la Société sont les suivants : • le CarpSeal et le NewSeal (systèmes de bouchonnage alternatifs à la capsule aluminium ou systèmes de bouchonnage) dont une licence de distribution a d'ores et déjà été signée avec la société Nuova Ompi ; • le NewGuard (systèmes de protection des aiguilles et des seringues) dont une licence de distribution a d'ores et déjà été signée avec la société Nipro ; • le DataPen (1er stylo injecteur connecté dont l'objectif est d'améliorer l'observance des traitements pour les patients souffrant de pathologies chroniques) dont le premier marché cible est le marché du traitement du diabète insulino-dépendant ; • les Add-ons (des dispositifs connectés qui s'adaptent aux dispositifs médicaux existants) dont le premier marché cible est également le traitement du diabète insulino-dépendant.
B.4a	**Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité**	Depuis la fin du dernier exercice, la Société a réalisé le lancement de sa gamme de dispositifs médicaux de santé connectée au travers de son premier produit le DataPen, un stylo injecteur à destination des malades chroniques souffrant de diabète. Ce dispositif médical a fait l'objet d'une présentation officielle lors du congrès Pharmapack Europe en février 2015 et a reçu lors de cette manifestation, le second prix du concours « *Pharmapack Innovation Awards* ». La société continue, également, à étoffer sa gamme de santé connectée : - en ouvrant de nouvelles aires thérapeutiques adressables par le DataPen comme le traitement par hormones de croissance ou la sclérose en plaques ; - en proposant de nouveaux dispositifs médicaux connectés à l'image du DiabCap qui évite la tenue par le patient diabétique de son carnet d'autosurveillance et qui se fixe sur la majorité des stylos injecteur d'insuline déjà commercialisés. En outre, au cours du premier semestre 2015, la Société a conclu avec succès deux contrats commerciaux majeurs qui viennent confirmer la pertinence de sa stratégie de développement qui permet à la Société de valoriser son innovation sur le long terme grâce à sa propriété intellectuelle. Un premier contrat a été conclu avec la société Nipro (un des leaders mondiaux du verre médical qui produit annuellement plus de 250 millions de seringues et devrait porter sa capacité de production à plus de 600 millions de seringues d'ici la fin de l'année 2015) qui devrait assurer à Biocorp des ventes *a minima* de plus de 150 millions d'unités de son dispositif NewGuard dès la troisième année du contrat. Un deuxième contrat a été conclu avec la société Nuova Ompi, société

<table>
<tr><td></td><td></td><td>active dans le domaine de la fabrication, la distribution de flacons, de seringues ou autres emballages en verre pour les produits pharmaceutiques, et, qui distribue chaque année plus d'un milliard de carpules et de flacons sur lesquels les produits Newseal et Carpseal seront utilisés.
Enfin, grâce à son activité de production de conditionnements pharmaceutiques, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 916 milliers d'euros au 31 mai 2015 et a pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires de 1,6 million d'euros pour le premier semestre 2015.</td></tr>
<tr><td>B.5</td><td>Description du Groupe</td><td>A la date de visa sur le présent Prospectus, la Société ne détient aucune filiale ou participation.</td></tr>
<tr><td>B.6</td><td>Principaux actionnaires</td><td>Actionnariat

A la date de visa sur le présent Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 100.000 euros divisé en 2.000.000 d'actions de 0,05 euro de nominal chacune, entièrement libérées.

<table>
<tr><th>Actionnaire</th><th>Nombre d'actions</th><th>% capital</th><th>Nombre de droits de vote(2)</th><th>% des droits de vote</th></tr>
<tr><td>Jacques GARDETTE</td><td>200</td><td>0,01</td><td>400</td><td>0,01</td></tr>
<tr><td>BIO JAG(1)</td><td>1.998.800</td><td>99,94</td><td>3.997.600</td><td>99,95</td></tr>
<tr><td>Famille GARDETTE</td><td>1.000</td><td>0,05</td><td>1.600</td><td>0,04</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>2.000.000</td><td>100%</td><td>3.999.600</td><td>100%</td></tr>
</table>
(1) A la suite d'une augmentation de capital intervenue le 15 juin 2015, M. Jacques GARDETTE et sa famille, qui détenaient 70,59% du capital de BIO JAG, détiennent désormais 64,94% du capital.
(2) A la date d'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris des actions de la Société, les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire bénéficieront d'un droit de vote double.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun pacte, accord ou convention entre actionnaires.</td></tr>
</table>

B.7	**Informations financières sélectionnées**	

Compte de résultat simplifié

en euros normes françaises	31/12/2014 *Social Audité*	31/12/2013 *Pro Forma*
Chiffre d'affaires	1 650 776	2 048 893
Résultat d'exploitation	- 2 565 697	-1 642 780
Résultat financier	-32 308	-21 335
Résultat exceptionnel	2 297 871	1 062 161
Résultat net	3 122	-487 487

Bilan simplifié

en euros normes françaises	31/12/2014 *Social Audité*	31/12/2013 *Pro Forma*
Actif immobilisé	4 242 776	4 043 425
Actif circulant	1 107 233	1 150 171
Total Actif	**5 350 009**	**5 193 596**
Capitaux propres	400 792	397 669
Emprunts et dettes[(1)]	4 949 217	4 795 927
Total Passif	**5 350 009**	**5 193 596**

[(1)] L'endettement financier net pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 s'établissait à 3.455.004 euros. L'endettement financier net dans les comptes pro forma pour l'exercice clos au 31 décembre 2013 s'établissait à 3.881.237 euros.

Tableau de flux de trésorerie simplifiée

en euros normes françaises	31/12/2014	31/12/2013
CAF	-1 875 198	-1 272 250
Flux de trésorerie générés par l'activité	- 1 445 020	-923 527
Flux d'investissements	-622 231	531 786
Flux de financement	2 144 894	242 356
Variation de trésorerie	77 643	-149 385
Trésorerie d'ouverture	**-54 406**	**94 979**
Trésorerie de clôture	**23 237**	**-54 406**

B.8	**Informations pro forma**	Compte tenu de l'acquisition des sociétés Keynae et Biocorp Recherche et Développement en 2014 par Biocorp et de la fusion-absorption de ces deux sociétés par Biocorp avec un effet rétroactif au 1er janvier 2014, un bilan et un compte de résultat pro forma de Biocorp pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 ont été établis.

		Se référer à la section B.7 du présent résumé pour la présentation des éléments financiers sélectionnés.
B.9	**Prévision de bénéfice**	Sans objet
B.10	**Réserves sur les informations financières historiques**	Sans objet
B.11	**Fonds de roulement net**	A la date de visa sur le Prospectus, la Société ne dispose pas d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation des douze prochains mois. La trésorerie disponible au 31 mai 2015 (i.e. 773 K€) permettra à la Société de poursuivre ses activités sur l'ensemble de l'exercice 2015. Le montant nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des 12 mois suivant la date de visa sur le Prospectus est estimé à 2,5 millions d'euros. Ce montant intègre le paiement (i) des dépenses courantes liées à l'activité sur la période, (ii) des échéances de remboursement des avances remboursables Bpifrance et (iii) des remboursements en capital des emprunts bancaires et des paiements de loyer de crédit-bail. La préparation de l'introduction en bourse (dont le produit net représenterait environ 6,9 M€ pour une souscription de l'augmentation de capital de 100% et un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,25 euros, et 5 M€ en cas de limitation de l'Offre à 75%) constitue la solution privilégiée par la Société pour obtenir les financements nécessaires à son activité et à son développement au regard de sa situation de trésorerie. Dans l'hypothèse où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'opération d'introduction en bourse envisagée, la société BIO JAG, actionnaire principal de Biocorp détenant 99,94% du capital de la Société à la date de visa sur le Prospectus, continuerait de financer les besoins de financement de Biocorp.
Section C – Valeurs mobilières		
C.1	**Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou admises aux négociations**	Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché Alternext Paris est demandée sont : - l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 2.000.000 d'actions de 0,05 euro chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées (les « **Actions Existantes** ») ; et - 864.865 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par voie d'offre au public, o pouvant être porté à 994.594 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (ensemble, les « **Actions Nouvelles** ») ;

		○ et porté à un maximum de 1.143.783 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** » et avec les Actions Nouvelles, les « **Actions Offertes** »). A la date de l'admission aux négociations, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. Libellé pour les actions : BIOCORP Code ISIN : FR0012788065 Mnémonique : ALCOR Secteur d'activité : 3250 A - Fabrication de matériels médico-chirurgical et dentaire ICB Classification : 4535 - Medical Equipment Lieu de cotation : Alternext Paris
C.2	**Devise d'émission**	Euro.
C.3	**Nombre d'actions émises / Valeur nominale des actions**	Dans le cadre de l'Offre, il sera procédé à l'émission de 864.865 actions pouvant être porté à 994.594 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un nombre maximum de 1.143.783 actions en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. Valeur nominale par action : 0,05 euro
C.4	**Droits attachés aux actions**	Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles sont les suivants : - droit à dividendes ; - droit de vote (dont un droit de vote double pour les actions respectant les conditions statutaires) ; - droit préférentiel de souscription ; - droit de participation aux bénéfices de la Société ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	**Restrictions à la libre négociabilité des actions**	Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

C.6	**Demande d'admission à la négociation**	L'admission de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché Alternext Paris, un Système Multilatéral de Négociation Organisé (SMNO) organisé par Euronext Paris S.A. Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext diffusé le 7 juillet 2015 selon le calendrier indicatif. La première cotation des actions de la Société sur le marché Alternext Paris devrait avoir lieu le 7 juillet 2015. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 10 juillet 2015.
C.7	**Politique en matière de dividendes**	Aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices. En outre, la Société ne prévoit pas de distribuer de dividendes dans un avenir prévisible après l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext Paris.
	Section D – Risques	
D.1	**Principaux risques propres à l'Emetteur ou à son secteur d'activité**	Avant de prendre leur décision d'investissement, les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques exposés ci-après. Parmi ces différents facteurs de risque, la Société attire tout particulièrement l'attention du lecteur sur les risques liés à son activité du fait, notamment, qu'un de ses principaux produits, le DataPen, ne fait pas encore l'objet à la date du Prospectus, de contrats commerciaux à conclure avec de grands laboratoires pharmaceutiques qui prendront en charge l'obtention des autorisations de commercialisation.. **Risques inhérents à la Société** - Risque de dépendance aux hommes clés, le succès de la Société dépendant en grande partie des actions et des efforts entrepris par ses dirigeants, cadres dirigeants et son personnel occupant des postes clés ; - Risques liés à la gestion de la croissance interne de la Société, la Société pouvant ne pas être à même de gérer sa croissance et ses priorités et pouvant rencontrer des difficultés inattendues lors de son expansion ; - Risques liés à la réalisation d'opérations de croissance externe, la Société pouvant ne pas être en mesure d'identifier les meilleures opportunités, de réaliser les acquisitions et de les intégrer avec succès et devant supporter des coûts significatifs liés à ces opérations ; **Risques relatifs à l'activité de la Société** - Risques liés aux relations commerciales existantes ; - Risques liés à l'utilisation des produits connectés ;

		- Risques liés à l'utilisation des dispositifs traditionnels ; - Risques liés au retour d'expérience des utilisateurs ; - Risque d'un marché difficile à convertir et à pénétrer ; - Risques liés à l'évolution du prix des produits ; - Risques liés à l'évolution du prix des matières premières ; - Risque de développement de solutions innovantes concurrentes ou alternatives ; - Risques de rupture technologique ; - Risques liés au niveau de maturité de l'activité ; - Risques liés à l'obtention des autorisations de mise sur le marché ; **Risques liés au développement commercial et stratégique de la Société** - Risque lié à l'adhésion des prescripteurs aux dispositifs ; - Risque lié à la perception du produit par la communauté des patients et risque lié à l'image de la Société ; - Risque de pression accrue sur les prix de vente et le niveau de remboursement des dispositifs médicaux connectés ; - Risques liés au déploiement de la force de vente de la Société ; **Risques liés au processus de fabrication et à la dépendance vis-à-vis des tiers** - Risques liés à l'automatisation de la production ; - Risques de défaillance des produits ; - Risques de marges inférieurs aux estimations actuelles de la Société ; - Risques de dépendance vis-à-vis de partenaires ; - Risques industriels et liés à l'environnement ; **Risques financiers** - Risques liés aux pertes et besoins de financement prévisionnels - Risques sur les besoins de financement ; - Risques liés à la fiscalité et risques liés au non recouvrement des déficits reportables ; - Risques liés au crédit d'impôt recherche ; - Risques liés à l'accès à des avances publiques ; - Risques de marché ; - Risques de dilution ; **Risques juridiques** - Risques liés à la propriété intellectuelle (brevets, secrets commerciaux, savoir-faire, marques,…) et aux litiges associés notamment en cas de violation de cette dernière par des tiers ; - Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité de la Société du fait des produits ; - Risques de litiges.

		Risques liés aux autorisations réglementaires - Risques liés à la perte ou l'absence d'obtention de certaines autorisations règlementaires ; - Risques liés à l'absence de conformité aux réglementations spécifiques aux dispositifs médicaux.
D.3	**Principaux risques propres aux actions nouvelles**	Les risques liés à l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après), et notamment le fait que : - les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ; - le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; - la cession par le principal actionnaire d'un nombre important d'actions à l'issue de la période de conservation à laquelle ils se sont engagés pourrait avoir un impact défavorable sur le cours de bourse de la Société ; - l'insuffisance des souscriptions (moins de 75% du montant de l'augmentation de capital envisagée) pourrait entraîner l'annulation de l'Offre ; - la Société n'entend pas adopter une politique de versement de dividendes réguliers ; - la Société pourrait avoir dans le futur des besoins de financement complémentaires qui pourraient entrainer une dilution complémentaire de la participation de ses actionnaires ; - les actions de la Société n'étant pas admis à la cotation sur un marché réglementé, les investisseurs ne bénéficieront pas de garanties associés aux marchés réglementées ; et, - les investisseurs dont la devise de référence n'est pas l'euro pourraient être exposés à un risque de change dans le cadre de leur investissement dans les actions de la Société.

Section E – Offre		
E.1	**Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission**	**Produit brut de l'Offre** Environ 8 millions d'euros[6] (ramené à environ 6 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ 9,2 millions d'euros[2], prime d'émission incluse, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à 10,6 millions d'euros[2] en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. **Produit net de l'Offre** Environ 6,9 millions d'euros[2] (ramené à environ 5 millions euros[2] en cas de limitation de l'opération à 75%) pouvant être porté à environ 8 millions d'euros[7], en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à environ 9,3 millions d'euros[3], en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 1,1 million d'euros[3], en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

E.2a	**Raisons de l'Offre et utilisation prévue du produit de celle-ci**	L'émission des actions nouvelles et l'admission de la totalité des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer son activité et son développement. La trésorerie nette et les instruments financiers courants de la Société s'élevaient au 31 décembre 2014 à 24 K€. Au 31 mai 2015, la trésorerie et les instruments financiers courants de la Société s'élèvent à 773 K€.
		
		L'augmentation de capital concomitante à l'admission des actions de la Société sur le marché Alternext Paris, a donc pour objectif de lever les fonds nécessaires à soutenir l'activité et le développement de la Société et tout particulièrement :
		
		- la production et la commercialisation :
		  o du NewGuard, un produit innovant qui combine le rôle de protège aiguille et celui de système de sécurité intégré qui ne requiert pas de manipulation de la part du patient ; ce système passif recouvre l'aiguille après injection afin de la sécuriser et d'empêcher une seconde injection ; et
		  o la phase de commercialisation des gammes de sertissage de bouchons Newseal, Easy-Off et Carpseal visant à lutter contre les risques liés à la manipulation

[6] Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,25 euros.
[7] Sur la base d'un prix égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,25 euros.

		des systèmes existants en aluminium ; - l'élargissement de l'offre de santé connectée de la Société (tant en termes de pathologies visées que de dispositifs médicaux) en complément, notamment, du DataPen, le premier stylo injecteur connecté pour le traitement des maladies chroniques ; - l'acquisition d'un second site de production complémentaire au site industriel existant de la Société ; et - le recrutement du personnel nécessaire pour le développement de l'activité et notamment pour le « *business development* » de la Société tant en France qu'à l'international. La réduction du produit net de l'Offre n'affecterait pas le rythme de développement de la Société mais contraindrait celle-ci, aux fins de permettre l'acquisition du second site de production, à accroître la part de financement par emprunt bancaire. En outre, le statut de société cotée devrait permettre à la Société de bénéficier d'une plus grande visibilité sur ses marchés, un atout lors des négociations industrielles et commerciales avec les acteurs majeurs de l'industrie des dispositifs médicaux et les laboratoires pharmaceutiques.
E.3	**Modalités et conditions de l'offre**	***Nature et nombre des titres dont l'admission est demandée et des titres offerts*** Les titres de la Société dont l'admission est demandée sont : - l'ensemble des 2.000.000 d' Actions Existantes ; et - un maximum de 1.143.783 actions nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation. **Clause d'Extension** En fonction de l'importance de la demande, le montant initial de l'Offre, pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15 %, soit un nombre maximum de 129.729 actions nouvelles (la « **Clause d'Extension** »). **Option de Surallocation** La Société consentira au Chef de File et Teneur de Livre une option de surallocation portant sur un maximum de 15 % des Actions Nouvelles après exercice éventuel de la Clause d'Extension, soit un nombre maximum de 149.189 actions nouvelles (l'« **Option de Surallocation** »). Cette Option de Surallocation sera exerçable par SwissLife Banque Privée agissant en son nom et pour son compte du 7 juillet 2015 au 6 août 2015.

		Structure de l'Offre L'émission des Actions Nouvelles sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant : - une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l' « **OPO** »), étant précisé que : o les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 400 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 400 actions) ; o les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ; - un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique) (le « **Placement Global** »). Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation. **Révocation des ordres** Les ordres de souscription reçus passés par les particuliers par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 6 juillet 2015 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet. **Fourchette indicative de prix** Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »). La fourchette indicative de prix est comprise entre 7,87 et 10,63 euros par action. Le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette. La fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre. En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée, ou de fixation du Prix de l'Offre au-dessus de la fourchette, la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO

		sera alors ré-ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de publication du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la publication du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse. Le Prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre). **Méthodes de fixation du Prix de l'Offre** Le Prix de l'Offre sera fixé le 7 juillet 2015 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels. **Date de jouissance** Jouissance courante. **Garantie** Néant **Calendrier indicatif de l'opération :** *22 juin 2015* - Visa de l'AMF sur le Prospectus *23 juin 2015* - Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre - Avis d'Euronext Paris relatif à l'ouverture de l'OPO - Ouverture de l'OPO et du Placement Global *6 juillet 2015* - Clôture de l'OPO à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet - Clôture du Placement Global à 18 heures (heure de Paris) *7 juillet 2015* - Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension - Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre - Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'Offre - Début de la période de stabilisation éventuelle

		9 juillet 2015 - Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global *10 juillet 2015* - Début des négociations des actions de la Société sur le marché Alternext Paris *6 août 2015* - Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation éventuelle **Modalités de souscription** Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 6 juillet 2015 à 18 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 6 juillet 2015 à 18 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée. **Listing Sponsor, Chef de File et Teneur de Livre** SwissLife Banque Privée **Engagements de souscriptions reçus** BIO JAG s'est engagée, dans la mesure où cela s'avèrerait nécessaire afin d'atteindre 75% du montant de l'émission initialement prévue, à placer un ordre de souscription d'un montant maximal de 1.000.000 euros. Trois sociétés de gestion[8] (agissant pour le compte des fonds qu'elles gèrent) se sont engagées à placer des ordres de souscription pour un montant total de 1.530.000 euros. Ces ordres pourraient être réduits au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande de titres de ces derniers. Cogeval Belgique (société holding patrimoniale de droit belge) s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 100.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande de titres de ces derniers.

[8] Dont notamment Inocap pour 630.000 euros et Claresco Finance pour 400.000 euros.

		2J Participations (société holding patrimoniale) s'est engagée à placer un ordre de souscription pour un montant total de 150.000 euros. Cet ordre pourrait être réduit au même titre que les ordres des autres investisseurs en fonction de la demande de titres de ces derniers. **Stabilisation** Le Chef de File et Teneur de Livre, agissant en qualité d'agent de stabilisation, en son nom et pour son compte, pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, du 7 juillet au 6 août 2015 (inclus). Les opérations de stabilisation ont pour objet de stabiliser ou de soutenir le prix de marché des actions. Elles sont susceptibles d'affecter le prix de marché des actions et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 6 août 2015 (inclus).
E.4	**Intérêt, y compris intérêt conflictuel pouvant influer sensiblement sur l'émission / l'offre**	Le Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçus ou pourront recevoir une rémunération.
E.5	**Nom de la Société émettrice et conventions de blocage**	Nom de la société émettrice : Biocorp Production **<u>Engagement d'abstention :</u>** La Société prendra un engagement d'abstention de 180 jours à compter de la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions décrites dans le Prospectus. **<u>Engagements de conservation des principaux actionnaires de la Société</u>** : BIO JAG s'est engagée, pendant 360 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison des Actions Nouvelles, à conserver 100% de ses actions détenues au jour de l'introduction en bourse (mais non celles éventuellement souscrites dans le cadre de l'introduction en bourse ou acquises après l'introduction en bourse), sous réserve des exceptions décrites dans le Prospectus.

E.6	**Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre**	*Impact de l'émission d'actions nouvelles sur les capitaux propres de la Société* Sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2014 et du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit en prenant comme hypothèses : - l'émission de 864.865 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et hors exercice de la Clause d'Extension, - l'émission de 648.649 Actions Nouvelles, en cas d'insuffisance de la demande et de limitation de l'augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue, - l'émission d'un nombre maximum de 1.143.783 Actions Offertes, en cas de réalisation de l'Offre à 100% et en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, et - l'imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers à la charge de la Société sur la prime d'émission,

Sur la base du point médian de la fourchette du Prix de l'Offre	Quote-part des capitaux propres (en euros)	
	Base non diluée	*Base diluée*[1]
Avant émission des Actions Nouvelles	0,20 €	N.A.
Après émission de 864.865 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d'Extension	2,54 €	N.A.
En cas de réduction du nombre d'actions nouvelles à 75%	2,03 €	N.A.
Après émission d'un nombre maximum de 1.143.783 Actions Offertes en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	3,10 €	N.A.

(1) Non-applicable car à la date du Prospectus, aucun instrument dilutif n'est en circulation.

Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles

<table>
<tr><td></td><td></td><td>Sur la base du nombre total d’actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus, l’effet dilutif de l’Offre pour les actionnaires de la Société s’établirait comme suit en prenant comme hypothèses :

- l’émission de 864.865 Actions Nouvelles, en cas de réalisation de l’Offre à 100% et hors exercice de la Clause d’Extension,

- l’émission de 648.649 Actions Nouvelles, en cas d’insuffisance de la demande et de limitation de l’augmentation de capital envisagée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l’émission initialement prévue,

- l’émission d’un nombre maximum de 1.143.783 Actions Offertes, en cas de réalisation de l’Offre à 100% et en cas d’exercice en totalité de la Clause d’Extension et de l’Option de Surallocation, et

- l’imputation des frais juridiques, comptables et administratifs et de la rémunération des intermédiaires financiers à la charge de la Société sur la prime d’émission,

<table>
<tr><td></td><td colspan="2">Participation de l’actionnaire en %</td></tr>
<tr><td></td><td>Base non diluée</td><td>Base diluée[1]</td></tr>
<tr><td>Avant émission des Actions Nouvelles</td><td>1 %</td><td>N.A.</td></tr>
<tr><td>Après émission de 864.865 Actions Nouvelles hors exercice de la Clause d’Extension</td><td>0,70 %</td><td>N.A.</td></tr>
<tr><td>En cas de réduction du nombre d’Actions Nouvelles à 75%</td><td>0,76 %</td><td>N.A.</td></tr>
<tr><td>Après émission d’un nombre maximum de 1.143.783 Actions Offertes en cas d’exercice en totalité de la Clause d’Extension et de l’Option de Surallocation</td><td>0,64 %</td><td>N.A.</td></tr>
</table>
(1) Non-applicable car à la date du Prospectus, aucun instrument dilutif n’est en circulation.</td></tr>
<tr><td>E.7</td><td>Dépenses facturées à l’investisseur par l’Emetteur</td><td>Sans objet.</td></tr>
</table>